

MAIRIE
De
V I R A
0 9 1 2 0

Affichage mairie

09120 - VIRA

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Vira, le 31 juillet 2008

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2008 convoqué le 14 juillet 2008

Présents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Pierre BRICOUT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Absents : Eric LLORENS, Gilles BERDOT,

Pouvoir : Gilles Berdot à Jean-François SPRIET

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Approbation à l'unanimité

2. Compte rendu des réunions précédentes

SIAD : présentation, par Ph Babin, de l'étude envisagée par le syndicat de l'Hers. Etude globale sur l'ensemble du cours et qui risque de devenir indispensable pour obtenir des financements, y compris au niveau du Douctouyre. Etudes dont le coût est élevé (subventionné à 80% par l'agence de l'eau).

SIVOM :

- Cantine : poursuite avec Ariège Restauration – le prix de 3€69 devrait passer à 3€64 par repas
- Contrats de travail :
 - Renouvellement du contrat de Michèle VIEU – Celle-ci doit impérativement passer le BAFFA cette année pour la transformation de la garderie de Dun en CLAE
 - Isabelle VELLUET : passage en CDI contractuel (plus de renouvellement possible du CDD)
 - Valérie CARRERE : nouvelle organisation des horaires à la suite de la suppression des cours le samedi matin – les heures seront reportées sur la tranche 12h 14h en respectant une pause minimum.
 - Les tarifs des CLAE sont en discussion selon options matin, midi, soir ou l'ensemble
 - Achat du minibus (financement CAF) toujours à l'étude.

SMECTOM :

- Le choix de la filière « réacteur bio réversible » ressort en N° 1
- Dominik a visité le site de Manses et commente cette visite. Ce site apparaît globalement propre et bien géré.
- Les dépôts d'ordures sauvages des particuliers et professionnels doivent être combattus. Il s'agit en particulier du dépôt à côté des bennes de ramassage

verre et papiers à proximité de la salle des fêtes.

Un arrêté municipal sera pris, permettant de lutter contre ces décharges en prévoyant des sanctions. Mais cela ne suffira pas et une information et une sensibilisation seront mises en œuvre à la rentrée.

3. Choix du coordonnateur communal pour l'enquête de recensement (INSEE) de la population en 2009

Marie Paule SPRIET a accepté de prendre en charge cette coordination.

4. Information sur une requête contre la commune auprès du tribunal administratif.

La commune a reçu un courrier dont lecture est donnée au conseil.

Le problème, récurrent, concerne l'écoulement des eaux de la fontaine, l'entretien du chemin des Galinières et l'entretien du réseau d'écoulement.

Après consultation du conseil juridique de la commune, il est décidé de ne pas répondre à la lettre et d'attendre la notification du tribunal.

5. AFP

Information sur l'enquête d'utilité publique qui aura lieu les 28, 29 et 30 juillet en mairie.

La question de la position de la commune vis-à-vis de l'AFP est posée par Ph Babin.

Après débat, la position est la suivante :

- La commune est tout à fait favorable à cette initiative
- La commune prendra en charge le traitement comptable de l'AFP (il s'agit de comptabilité publique)
- La commune est prête à aider financièrement l'AFP dans des limites qui restent à définir et qui devront rester compatibles avec les finances communales. *Depuis cette réunion, lors d'une conversation avec Ph Babin, nous avons admis qu'une contribution du même ordre que celle donnée au SIAD (syndicat rivière) était tout à fait réaliste et que la commune devrait pouvoir s'engager, sous réserve de l'accord du conseil, sur une base de ce type.*

6. AFR

Prochaine étape : passage devant le notaire.

Une enquête d'utilité publique (réduite) sera néanmoins incontournable pour solder ce dossier.

7. Association Forestière

L'association a donné son accord pour le rachat des parts de Mme Dubost à Mme Souchay.

Cette dernière a confirmé, depuis, son intention d'utiliser son droit de préemption. Il faut absolument que la commune et certains habitants entrent dans l'association pour limiter les intentions hégémoniques de ce type d'investisseurs.

8. Questions diverses

- Accord du conseil (unanimité) sur une délibération contre les expulsions de familles « sans papiers »
- PLU :
 - point à refaire (réunion des conseillers connaissant le dossier le 5 août 17 h en mairie) pour revalider les documents
 - présentation au conseil municipal le 9 septembre (prochaine réunion)

- réunion publique fin septembre/début octobre
 - enquête d'utilité publique : février
 - adoption définitive : mars
- Monsieur Vie souhaite vendre son terrain en face du Moulin. Il serait certainement utile de disposer d'une partie de ce terrain pour faire un espace de jeu, mais ceci pose un problème d'entretien alors que l'employé communal peine déjà à entretenir les espaces existants, en particulier Paychère et nouveaux espaces plantés.
- Il serait également possible d'en faire une réserve et de le laisser en culture.
- Jean-François SPRIET est toutefois mandaté pour faire une approche du problème avec Monsieur Vié et la SAFER. Le conseil en délibérera ensuite sur des bases concrètes.
- Paychère : la propreté du site laisse à désirer ; la réalisation de poteaux à l'entrée est toujours d'actualité.
- Appentis dangereux rue Rescanières : un second courrier a été adressé à Monsieur Steinmuller. Sans résultat, il faudra utiliser une voie judiciaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h

Quoi	Qui	Quand	Observations
Arrêté municipal sur dépôt ordures	Brigitte	Août	Arrêté préparé – voir fichier 4 ^{ème} page du compte rendu
Délibération sur expulsions	Brigitte	Août	Voir exemple
Réalisation poteaux paychère et salle des fêtes	Philippe et Eric	Début septembre	
Contact avec M Vié et la SAFER	Jean-François	Août	
Contact avec Mr Gouze pour confirmer notre volonté de racheter les parts	Jean-François	Fait le 29/07	
AFR – valider la prochaine étape et préparer les documents	Brigitte	Août	

Arrêté réglementant les dépôts d'ordures

Le maire

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-13 à L 2224-17 et L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu l'article R. 610-5 du Code pénal ;

Vu le règlement sanitaire départemental.

Considérant qu'il existe dans la commune un service régulier de collecte des déchets ménagers et qu'une déchetterie est ouverte au public à Varilhes.

Considérant que pour la protection de l'environnement il y a lieu d'interdire tout dépôt et décharge sauvage notamment sur le domaine public.

Arrête

Article 1er :

Il est formellement interdit de déposer ou de faire déposer **sur les voies publiques ou privées ouvertes au Public** des papiers, des résidus, des matériaux, matières **ou déchets quelconques**. Les matières provenant de déballages de marchandises d'un déchargement quelconque, ne doivent pas séjourner sur la voie publique.

Article 2 : Les ordures ménagères, balayures, détritrus, branchages, herbes ou objets divers, à évacuer, doivent être contenus dans des récipients conçus pour cet usage, résistant aux intempéries et aux animaux.

Article 3 :

La déchetterie (SMECTOM du Plantaurel) est située à Las Plantos à **Varilhes**. Son accès est autorisé du lundi au vendredi de 07 heures à 10 heures et de 14 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Elle prend tous les déchets des particuliers et professionnels.

Article 4 :

Elle prend également tous les déchets à domicile sur appel au 05 61 68 02 02.

Article 5 :

Les infractions au présent règlement, qui sera publié et affiché aux endroits habituels, seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées d'une contravention prévue à l'article R 610-5 du code pénal.

Article 6 :

Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Varilhes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ..., le ...

Le maire
(signature)